Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement SAINT-MALO
Canton : PLEINE-FOUGÈRES

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20261109-2026_08_07_13-DE

COMMUNE DE SOUGEAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU **9 NOVEMBRE 2026**

Date convocation	Date d'affichage	Nombres de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
30 octobre 2026	13 novembre 2026	15	12	14

Le **neuf novembre** deux mil **vingt-six**, à **vingt** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 30 octobre 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Éric HAMEL, Maire.
Etaient présents : MM. Éric HAMEL, Karine LEUTELLIER, Anne BECKER, Marine HEUDES, Serge ANDRE, Maël BODIN, Elodie MOULIN, Stéphanie RACLE, Sébastien HILPRON, Michel ROQUAIS, Marie THEBAULT, Jean-Philippe LIARD
Présents par procuration : Mme Nathalie GERARD a donné procuration à Anne BECKER, M. Patrice LEJEANVRE a donné procuration à Michel ROQUAIS
Absente excusée : Mme Lisa-Marie COUSIN
Absent :
Secrétaire de Séance : M. Jean-Philippe LIARD
Date d'affichage : 13/11/2026
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes
le : 13/11/2026
et publication ou notification
du : 13/11/2026

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 20h10

Délibération N°2026-08-07/13 :

OBJET : CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ET INTÉGRATION DES RÉSULTATS ET DE L'ACTIF DANS LE BUDGET PRINCIPAL

Vu la délibération en date du 17/04/2007 portant création du budget annexe Lotissement,
Considérant l'achèvement de l'ensemble des travaux du lotissement et compte tenu de la vente de tous les lots,
Considérant que dès lors ce budget n'a plus lieu d'être et qu'à la demande du Service de gestion comptable de Dol de Bretagne, il convient de le clôturer,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Article 1 :** De prononcer la clôture définitive du budget annexe Lotissement à compter du 31 décembre 2026
- **Article 2 :** D'approuver le transfert et la reprise de l'ensemble des actifs, passifs et soldes de clôture au profit du budget principal de la collectivité, et notamment la reprise de l'excédent de clôture d'un montant de 18 626,79 €.
- **Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces comptables et administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à la régularisation auprès du Service de gestion comptable de Dol de Bretagne.

Le secrétaire de séance
Jean-Philippe LIARD

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Éric HAMEL

MAIRIE DE SOUGEAL 35610